

Exercer une activité au Royaume-Uni

Exercer une activité au Royaume-Uni : quels avantages ?

Le réseau de transport intégré britannique assure des livraisons rapides et bon marché dans toute l'Europe. Le réseau routier et autoroutier sans péages relie tous les centres industriels aux aéroports et aux ports maritimes, et quel que soit l'endroit où l'on se trouve au Royaume-Uni, le port à conteneurs le plus proche est à moins de 160 kilomètres. Le tunnel sous la Manche relie le Royaume-Uni au reste de l'Europe par rail et par route, et Paris et Bruxelles ne sont qu'à trois heures de Londres en train. Les réglementations du marché de l'emploi au Royaume-Uni, y compris les heures de travail, sont les plus flexibles en Europe, et les coûts de recrutement sont ultra compétitifs.

Par ailleurs, le monde des affaires au Royaume-Uni encourage les entreprises à se développer, à innover et à être à la hauteur de la concurrence sur le marché mondial. Les coûts des services sont les plus bas de toute l'Union Européenne (UE) et le secteur des télécommunications est l'un des plus développés au monde. Les sociétés qui s'implantent dans certaines régions du Royaume-Uni peuvent bénéficier d'abattements fiscaux. De plus, le Royaume-Uni est le pays qui a le taux d'impôt sur les sociétés le plus bas de tous les principaux pays industrialisés, et il n'y a aucun impôt local supplémentaire sur les bénéfices.

Le Royaume-Uni est membre de l'UE et de nombreuses lois européennes viennent compléter les lois britanniques. Au cours des dix dernières années, des centaines de lois et règlements européens sont entrés en vigueur, couvrant des questions telles que les évaluations environnementales, la parité dans le milieu professionnel, la pollution atmosphérique, l'élimination des déchets et l'accès aux informations relatives à l'environnement.

En quoi pouvons-nous apporter notre contribution ?

Décider d'exercer des activités dans d'autres pays peut se révéler assez complexe. Une bonne compréhension de la culture, des pratiques commerciales et de la législation locales est essentielle. Nos associés ont des connaissances approfondies en ce qui concerne la complexité des transactions internationales et une solide expérience dans l'assistance à la mise en place d'activités commerciales au Royaume-Uni pour des entreprises étrangères. En tant que membres actifs de l'IAPA et de Euro Defi, associations internationales d'entreprises professionnelles, nous sommes en mesure de faire appel à l'expertise de professionnels qualifiés de toute l'Europe afin d'améliorer la qualité des services que nous proposons.

Forme juridique des différentes entités commerciales

Company (société)

La forme juridique la plus répandue pour les sociétés implantées au Royaume-Uni est la company limited by shares (société par actions), où la responsabilité est (généralement) limitée au montant du capital émis. Il peut s'agir d'une private company (société privée) ou d'une public company (société anonyme). Une procédure courante consiste à débiter avec une private company, puis à transformer cette société en public company si ce statut supplémentaire s'avère souhaitable. Une société est une entité juridique distincte de ses actionnaires. Dans le cas d'une private company, le capital autorisé (et émis) minimum peut s'élever à 1 £. Le nombre d'actionnaires minimum est de un.

La direction d'une société est composée d'un board of directors (conseil d'administration). Une private company doit avoir au moins un directeur et un secrétaire (qui ne prend pas forcément part à la direction de la société). Il n'y a aucune exigence pour les directeurs en ce qui concerne le lieu de résidence, et les réunions ne doivent pas obligatoirement se dérouler au Royaume-Uni. Le siège social de la société doit toutefois se trouver au Royaume-Uni. Wilkins Kennedy peut se charger de l'immatriculation de toute société au Royaume-Uni.

Partnership (société en nom collectif)

Une partnership peut être créée entre deux personnes (ou plus) exerçant des activités dans l'optique de réaliser des bénéfices. Il s'agit d'un rapport juridique reconnu dans toute l'UE, et dans la mesure où la partnership a été mise en place conformément aux lois d'un Etat membre, elle sera considérée, dans l'esprit du droit européen, de la même manière que toute personne physique ressortissant de l'Etat membre concerné.

Limited Liability Partnership (société en nom collectif à responsabilité limitée)

Une nouvelle forme juridique appelée Limited Liability Partnership a été créée en 2001. Cette nouvelle entité constitue une alternative pour les professionnels que les instances dirigeantes empêchent de se constituer en société commerciale et peut également représenter une solution pratique pour les transactions commerciales et les petites entreprises.

Joint-venture

La joint-venture est une organisation composée de deux parties (ou plus) dont l'objectif consiste à partager les bénéfices d'un projet spécifique. Elle est généralement soumise aux dispositions d'un accord contractuel précis et détaillé entre les associés de la joint-venture.

Exercer une activité au Royaume-Uni pour les particuliers

Si un particulier souhaite démarrer et exercer une activité au Royaume-Uni, il peut constituer une société ou exercer une activité à son compte (en indépendant) ou en association avec toute personne résidant ou non au Royaume-Uni. Il n'y a aucune exigence quant à la mise en place d'une activité à son compte ou avec un associé, bien qu'il y ait de nombreuses exigences permanentes obligatoires, par ex. numéro d'immatriculation TVA et système PAYE (prélèvement des impôts à la source), comme pour une société.

Exercer une activité au Royaume-Uni pour une société étrangère

Une société implantée à l'étranger peut exercer des activités commerciales au Royaume-Uni par le biais d'une subsidiary company (filiale) ou d'une branch office (succursale) au Royaume-Uni. Les critères utilisés pour déterminer la structure la plus appropriée englobent généralement le régime fiscal auquel est soumis la société étrangère, les conditions générales de toute convention fiscale avec le Royaume-Uni pour la prévention contre les doubles impositions et les résultats d'exploitation prévus au Royaume-Uni. Il convient d'obtenir des conseils correspondant aux circonstances spécifiques respectives.

Toute société implantée au Royaume-Uni est tenue (à l'exception de certaines petites sociétés) de faire réaliser un audit réglementaire de ses comptes, alors qu'une société implantée à l'étranger peut se trouver dans un pays où cette formalité n'est pas obligatoire.

Toute succursale d'une société étrangère exerçant des activités au Royaume-Uni doit être immatriculée conformément à la Companies Act (la Loi sur les Sociétés) de 1985. De plus, toute société étrangère ayant une succursale au Royaume-Uni est tenue de fournir au Registrar of Companies (greffe du tribunal de commerce) un extrait de ses comptes annuels, pas uniquement les comptes de la succursale. Aucune exigence ne stipule que les directeurs ou les actionnaires de la société implantée à l'étranger doivent résider au Royaume-Uni, ni que les assemblées générales ou les réunions du conseil d'administration doivent se dérouler au Royaume-Uni.

Avantages et inconvénients liés à la constitution d'une société au Royaume-Uni

Avantages

- Responsabilité – la responsabilité financière se limite exclusivement à hauteur des investissements personnels
- Cession – les actions d'une société sont plus faciles à transférer que les intérêts d'un associé dans une entreprise
- Longévité – une société continue d'exister, y compris après la retraite ou le décès des membres
- Prêts d'argent – les sociétés peuvent générer des hypothèques ou des charges flottantes ou générales vis-à-vis des actifs, facilitant ainsi les emprunts

Inconvénients

Gestion et administration – la constitution d'une limited company (société à responsabilité limitée) implique une paperasserie constante et l'obligation de dépôt des comptes chaque année à la Companies House (Registre du Commerce et des Sociétés).

- Vie privée – en contrepartie de frais, toute personne est autorisée à consulter les comptes ou à vérifier l'identité des actionnaires

- Garanties – les actionnaires et directeurs peuvent être amenés à garantir en personne des contrats conclus avec des prêteurs ou des fournisseurs

- Fermeture définitive – liquider une société s'avère plus complexe et plus onéreux que dans le cas d'un commerçant indépendant ou d'une partnership

En quoi pouvons-nous apporter notre contribution ?

Wilkins Kennedy est en mesure de vous fournir des conseils sur la forme juridique la plus appropriée en fonction de vos besoins spécifiques. Notre équipe de secrétariat spécialisée s'occupe des missions les plus variées, allant de la création d'une société jusqu'à la maintenance de structures de groupes complexes et à la gestion de trusts. Wilkins Kennedy peut également gérer en votre nom vos exigences en matière de conformité.

Systeme fiscal

Le Royaume-Uni est un pays où les charges fiscales sont faibles et qui encourage les entreprises et récompense les efforts mis en œuvre. Au Royaume-Uni, les sociétés sont soumises à l'un des impôts sur les bénéfices les plus bas de l'UE. Il n'y a aucun contrôle des changes et aucune restriction concernant l'envoi de bénéfices à l'étranger. Le Royaume-Uni possède le plus important réseau au monde de convention fiscale de prévention contre les doubles impositions, conçu de manière à veiller à ce que les bénéfices d'une société au Royaume-Uni ne soient pas imposés deux fois.

Corporation Tax (impôt sur les sociétés)

- Filiale au Royaume-Uni – toute filiale au Royaume-Uni est assujettie à l'impôt sur les sociétés pour ses bénéfices mondiaux, indépendamment de la maison mère.

- Succursale au Royaume-Uni – toute société étrangère opérant au Royaume-Uni par le biais d'une succursale est assujettie à l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices découlant des transactions effectuées par cette succursale.

D'un point de vue purement fiscal, il n'est pas toujours facile d'opter pour une filiale ou une succursale. Si une succursale subit des pertes commerciales, ces pertes peuvent être déduites d'autres bénéfices de la société dans le pays dans lequel elle est implantée. Si une filiale implantée au Royaume-Uni subit des pertes commerciales, elle ne peut céder ces pertes à sa maison mère implantée à l'étranger. Les pertes peuvent toutefois être reportées et déduites des premiers bénéfices disponibles découlant de cette même activité.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Toute entreprise (qu'il s'agisse d'une société implantée au Royaume-Uni, d'une succursale, d'un commerçant indépendant ou d'une partnership) fournissant des marchandises ou des prestations de services imposables au Royaume-Uni doit disposer d'un numéro d'identification TVA au Royaume-Uni si son chiffre d'affaires dépasse le seuil de TVA applicable en vigueur. La TVA est prise en compte pour la plupart des produits et services fournis.

Imposition de particuliers résidant à l'étranger

Les facteurs déterminants sont les suivants :

- **Lieu de résidence** – ce facteur est généralement déterminé par le nombre de jours de présence physique de la personne concernée au Royaume-Uni. Si cette personne est résidente pendant plus de 183 jours par année fiscale, elle sera considérée comme résidant au Royaume-Uni aux fins de l'imposition.

- **Résidence habituelle** – déterminée comme étant le lieu de résidence habituel ou un lieu de visites régulières au Royaume-Uni à hauteur d'au moins 91 jours par an en moyenne.

- **Domicile** – généralement le pays de naissance d'une personne ou pouvant être considéré comme sa patrie permanente.

La situation fiscale des étrangers travaillant au Royaume-Uni est compliquée et dépendra des circonstances spécifiques ainsi que de la situation fiscale de chacun. Certains peuvent être assujettis à la income tax (l'impôt sur le revenu), la capital gains tax (l'impôt sur les plus-values) et la inheritance tax (l'impôt sur les successions). Wilkins Kennedy possède une expérience approfondie dans le domaine de la planification fiscale pour les personnes physiques.

Stamp Duty Land Tax (impôt sur les transactions foncières)

Cet impôt concerne les transactions foncières au Royaume-Uni. Il s'applique à tout acheteur acquérant un terrain ou une propriété ainsi qu'aux preneurs à bail. Il est généralement exigible sous 30 jours à compter de la date de la transaction.

En quoi pouvons-nous apporter notre contribution ?

Notre équipe spécialisée dans les questions fiscales est en mesure de fournir des conseils concernant notamment : la corporation tax (l'impôt sur les sociétés) et la personal tax (l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques), l'établissement des prix de cession interne, la expatriate tax (l'impôt pour les expatriés), la fiducie, la planification à l'étranger et la TVA. Nous sommes également en mesure d'effectuer des contrôles fiscaux et de vérifier votre situation fiscale afin de déterminer si elle est conforme ou non au droit fiscal britannique.

Ressources humaines

Au Royaume-Uni, la législation sur l'emploi a subi de nombreux changements ces dernières années, notamment en réponse aux directives de l'UE. Il est important que les employeurs se tiennent informés des nouvelles législations : Wilkins Kennedy dispose d'une équipe spécialisée dans le domaine des ressources humaines, chargée d'informer les clients sur les obligations des employeurs.

Impôts pour les employés

Toute entreprise doit appliquer le système PAYE (prélèvement des impôts à la source) vis-à-vis de l'ensemble de leurs employés au Royaume-Uni, qu'ils soient ou non rémunérés au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce système, l'employeur doit déduire le taux de base ainsi (le cas échéant) que le taux d'impôt sur le revenu plus élevé et les cotisations des employés à la National Insurance – le système britannique de sécurité sociale (maladie, retraite) et d'assurance - chômage. Les déductions doivent ensuite être payées aux services fiscaux et aux centres de sécurité sociale compétents. En plus du salaire de chaque employé, les employeurs doivent verser des cotisations à la National Insurance, en plus des cotisations qui leur incombent au nom des employés dans le cadre du système PAYE, et le taux dépend du niveau de salaire versé. Le service de Wilkins Kennedy chargé des salaires gère les fiches de paie d'un grand nombre d'entités étrangères et peut garantir que tous les paiements versés aux employés sont conformes aux dispositions du droit britannique en vigueur. delle attuali legislazioni britanniche.

Contrats des employés

Tous les employés doivent se voir établir un contrat de travail à leur nom dans un délai de 8 semaines à compter du début de leur entrée en fonction, ou au minimum recevoir un courrier confirmant les informations de base relatives à l'emploi. Ce courrier doit contenir des précisions concernant la date d'affectation, les heures et le lieu de travail, le salaire, les spécificités du poste, le droit aux congés, la période de préavis, le droit aux indemnités en cas de maladie et autres prestations, les systèmes de pensions (le cas échéant), ainsi que les règles disciplinaires et les procédures de réclamation.

Pensions pour les collaborateurs

Les entreprises comptant au moins 5 employés sont tenues de proposer à l'ensemble des employés un programme de pensions.

Protection des données

Le Royaume-Uni a une législation complexe en ce qui concerne la protection des données, qui doit impérativement être observée par toute société.

Assurances

Les entreprises sont tenues de veiller à ce que les assurances appropriées soient souscrites de manière à couvrir l'ensemble des employés, visiteurs et activités.

En quoi pouvons-nous apporter notre contribution ?

Nos spécialistes en ressources humaines sont en mesure de vous fournir des conseils concernant les dernières législations en matière de ressources humaines, de recrutement et de pratiques d'évaluation, les régimes de prestations et les salaires. Nous proposons également des conseils spécialisés supplémentaires sur des questions relatives aux régimes d'actionnariat pour les employés et

Contacts utiles

Department of Trade and Industry (Ministère du Commerce et de l'Industrie)

DTI Inquiry Unit
1 Victoria Street
London
SW1H OET
Tél. : +44 (0)20 7215 5000
E-mail : dti.enquiries@dti.gsi.gov.uk

www.dti.gov.uk

Inland Revenue (Fisc)

Services internationaux :
Tél. : +44 (0)191-225 4811
Fax : +44 (0)191-225 7800

www.inlandrevenue.gov.uk

HM Customs & Excise (Douanes et Accise)

Centre international de conseils :
+44 (0)208 929 0152

www.hmce.gov.uk

HM Treasury (Ministère des Finances)

1 Horse Guards Road
London
SW1A 2HQ
Tél. : +44 (0)20 7270 5000
E-mail : public.enquiries@hm-treasury.gov.uk

www.hmt-treasury.gov.uk

Companies House (Registre du Commerce et des Sociétés)

Centre de contact
Tél. : +44 (0)870 3333 636
Fax : +44 (0)29 2038 0517

www.companieshouse.gov.uk

Chartered Accountants

WILKINS •
• KENNEDY

Business Advisers

British Chamber of Commerce (*Chambre de Commerce Britannique*)

1st Floor
65 Petty France
St James Park
London
SW1H 9EY
Tél. : +44 (0)20 7654 5800
Fax : +44 (0)20 7654 5819
E-mail : info@britishchambers.org.uk

www.chamberonline.co.uk

UK Trade & Investment (*commerce et investissements*)

UK Trade & Investment est l'agence nationale chargée des investissements étrangers au Royaume-Uni, dont le siège social se trouve à Londres. Cette agence possède des bureaux dans les ambassades britanniques, les hauts-commissariats et les consulats du monde entier. Un certain nombre de ces bureaux ont des sites Web régionaux.

UK Trade & Investment
Marketing Unit
Room 308
1 Victoria Street
London
SWH 0ET

Tél. : +44 (0) 207 215 8000
Fax : +44 (0) 207 215 5651

www.invest.uk.com

Retour